

Cahier des charges
Renouvellement photothèque de la destination touristique
2nd semestre 2024

1. Commanditaire

Métropole du Grand Nancy
22-24, viaduc Kennedy
C.O. n°80036
54035 Nancy cedex

Représentée par son Président, Mathieu Klein,

DESTINATION NANCY

1 Place de la République

54 000 NANCY

Représentée par sa Directrice Générale, Béatrice CUIF-MATHIEU

DESTINATION NANCY sera en charge du suivi de l'exécution du marché en lien avec la Métropole du Grand Nancy.

2. Objet

La présente consultation a pour objet la réalisation de plusieurs campagnes de reportages photographiques visant à :

- accroître la notoriété de la destination
- valoriser et promouvoir le territoire à des fins touristiques, pour différents supports de communication et de promotion (sites internet, réseaux sociaux, éditions, actions marketing, campagnes digitales...) pour un usage en interne ou par un tiers partenaire autorisé, et ce tant en France qu'à l'étranger, et y compris sur des supports payants (magazines, guides touristiques...)

3. Thématiques des photos

Les besoins en photos correspondent à différentes thématiques de reportage :

- Slow tourisme : cyclotourisme, randonnée pédestre, activités touristiques fluviales, équipements sportifs
- Gastronomie : produits de la marque Nancy Passions Sucrées, microbrasseries...
- Equipements de DESTINATION NANCY
- Restauration : illustrer différentes typologies d'établissement : terrasses, intérieurs de restaurants, salons de thé... (sans identification d'enseigne)
- Hébergement : illustrer différentes typologies d'établissement : hôtel, résidence hôtelière, meublé, love room, camping-cars... (sans identification d'enseigne)
- Métiers d'art : artisans d'art, ateliers, produits

- Evènements
- Patrimoine bâti
- Patrimoine naturel

Ces thématiques sont réparties en 4 lots (cf. article 13)

Les photos devront à la fois valoriser les différents lieux mais aussi témoigner d'une ville dynamique et vivante, en privilégiant (selon les thématiques) :

- L'humain avec des personnages en situation, en action. Les personnes doivent donner l'impression de faire partie des lieux (instants volés et spontanés), dans une ambiance de convivialité et d'émotions.
- La séduction : par les couleurs, la lumière, l'évocation de l'univers vacances.
- L'émerveillement et le ressourcement doit transparaître au travers des prises de vue, tant à travers les paysages que les pratiques photographiées.
- L'immersion dans l'action décrite, dans le paysage, dans le tissu local : gros plans sur l'activité, sur un élément de paysage, des visages, des gestes... Le reportage dit parler 'vrai', pour installer plus de proximité, de connivence avec les publics ciblés.
- Le rendu des photos ne doit pas faire apparaître de façon ostentatoire l'utilisation de filtres ou d'effets. Il est important que les personnes qui verront les photos ne soient pas déçues quand elles se trouveront physiquement sur les lieux et lors de la pratique mise en avant. Il faut écarter le risque d'une déception liée à une fausse promesse.

4. Publics ciblés

- Famille (H/F, F/F, H/H, monoparental, enfants bas âge/ados...)
- Couples sans enfant
- Groupe d'amis
- Inclure diversité culturelle + inclusion
- Seniors
- Jeunes
- Groupe et/ou famille avec chiens

5. Organisation de la mission

Rapidement après la notification du contrat, une première réunion de démarrage sera organisée avec les représentants de la Métropole du Grand Nancy et de DESTINATION NANCY. Cette première réunion permettra de fixer le planning de reportage et le calendrier de restitution. Au fur et à mesure de l'avancement des reportages, 2 ou 3 rencontres intermédiaires permettront de présenter les clichés réalisés et ainsi valider l'avancement du travail et l'adéquation au cahier des charges. Si les clichés ne correspondent pas aux attentes, de nouvelles propositions devront être faites, et ce sans surcoût.

Les prestataires retenus géreront directement les repérages et l'organisation générale des prises de vues avec les figurants et les responsables de sites si besoin. Les figurants seront mis à disposition et les frais liés à leur prestation journalière seront pris en charge par la Métropole du Grand Nancy.

6. Exigences techniques :

Les photos seront aussi bien en format « paysage » que « portrait ». Chaque lot de photos sera livré :

- Travaillé et optimisé par le photographe (calage, couleurs, contraste...)
- sur support numérique
- en Haute Définition (minimum 21 millions de pixels)
- en JPEG, haute et basse résolution (de 2 à 20 Mo)
- par voie numérique ou en main propre

Les photos seront numérotées, datées, géolocalisées et préciseront le crédit photo à indiquer.

Un contrôle sera réalisé à la suite de la livraison afin de s'assurer de la conformité des photographies livrées au cahier des charges. En cas de non-conformité, le photographe sera tenu de procéder à une nouvelle livraison, jusqu'à la confirmation de conformité.

7. Calendrier

Le photographe doit être disponible pour des séances de prises de vues selon un calendrier préétabli en concertation avec l'organisation, sur une durée d'un an, afin de pouvoir illustrer les différents temps forts de l'année.

8. Livraison

Les images retouchées doivent être livrées par le titulaire dans un délai de 30 jours calendaires maximum après chaque séance de prise de vue.

Une pénalité de retard d'un montant de 50€ par jour de retard pourra être demandée.

Lieu de livraison : en main propre à l'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN, 1 Place Stanislas, 54 000 NANCY ou par voie dématérialisée aux adresses mail suivantes : cml@destination-nancy.com / anne-laure-dusoir@grandnancy.eu.

9. Conditions Financières

Le devis joint à l'offre devra intégrer :

- La présence et la disponibilité du photographe lors de réunions préparatoires et intermédiaires
- Le coût des séances : détail des coûts horaires par séance de prise de vue, incluant la préparation, la prise de vue, la retouche et la livraison des images
- Les droits de cession
- Les frais supplémentaires : mention des éventuels frais supplémentaires (déplacement, matériel spécifique, figurants, etc.)
- Un minimum de 20 photos HD cédées par thématique

Les factures seront émises après chaque livraison de lot conforme et validée par l'acheteur à l'adresse facturation@destination-nancy.com.

10. Cession des droits

Les droits d'utilisation des photographies seront cédés à la Métropole du Grand Nancy et à DESTINATION NANCY pour une utilisation illimitée sur tous supports de communication pour une durée de dix ans minimum à compter de leur admission. Les photographies pourront être envoyées à

des tiers, français et/ou étrangers. Les prix proposés dans le devis doivent couvrir les droits de propriété intellectuelle afférents.

11. Confidentialité

Le photographe est tenu au secret professionnel. Il s'engage à ne communiquer aucune indication à des tiers sur les activités et les missions de la Métropole du Grand Nancy et de DESTINATION NANCY ou à leurs partenaires dont il serait amené à prendre connaissance pendant l'intervention. Le photographe doit s'engager à respecter la confidentialité des informations et des images prises dans le cadre de ce marché.

12. Modalités de réponse

Le prestataire devra faire parvenir par mail une offre composée de :

- Une note méthodologique démontrant une bonne compréhension de la demande, proposant une trame simplifiée de la méthode de travail et précisant le planning prévisionnel, les modalités d'intervention et d'échanges au cours de la mission (réunions de calage). La réponse doit tenir compte d'une disponibilité pour plusieurs séances de reportage photo. Cette disponibilité devra tenir compte des conditions climatiques et sanitaires du moment.
- Un devis détaillé répondant à la totalité des demandes formulées dans ce cahier des charges précisant notamment le nombre estimé de jours de reportage sur le terrain.
- Un book/portfolio digital avec une sélection limitée (4-5 photos) représentatives de votre travail et qui pourraient correspondre à l'esprit de la commande
- Le contrat de cession des droits d'auteur joint daté et signé
- La signature du présent cahier des charges et des CGA.

13. Lots

Chaque photographe pourra candidater pour un ou plusieurs des lots définis :

- Lot 1 : patrimoine naturel
- Lot 2 : regroupe les thématiques en lien avec des lieux et des mises en situation : hébergement, gastronomie, restauration, équipements de DESTINATION NANCY
- Lot 3 : patrimoine bâti
- Lot 4 : regroupe les thématiques privilégiant une ambiance avec de la présence humaine : évènements, métiers d'art, slow tourisme

Si un photographe candidate sur plusieurs lots, il devra remettre un dossier par lot. Chaque dossier devant comporter la liste des pièces prévues à l'article 12.

14. Critères de notation

- Prix : 40%
- Valeur technique : 60%
- Qualité artistique et technique : 20%
 - Expérience professionnelle en photographies de portraits, d'évènements, et d'activités similaires ;

- Qualité artistique et esthétique des photographies réalisées, évaluée sur la base d'un book/portfolio fourni au format digital.
- Réactivité et flexibilité : 20%
 - Capacité à répondre rapidement aux demandes et à s'adapter aux changements de planning ;
 - Flexibilité dans l'organisation des séances de prises de vues.
- Références similaires 20%
 - Fourniture de références de clients antérieurs en lien avec l'objet du marché et de recommandations attestant de la qualité du travail réalisé.

Ces critères s'appliquent à l'ensemble des 4 lots.